

Grève des débardeurs

Si le débat de ce soir ne sert à rien d'autre, j'espère qu'au moins, quand le premier ministre, le ministre du Travail et le ministre de l'Agriculture se réveilleront après avoir dormi paisiblement pendant que nous sommes ici, ils liront une partie du débat et se rendront compte des inquiétudes exprimées par tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout les députés de l'arrière-ban, qui viennent de circonscriptions où les problèmes dont nous parlons ce soir se font le plus durement sentir.

Le gouvernement a le pouvoir d'agir. Il est au courant du problème et de sa gravité depuis au moins deux semaines. Il n'a rien fait. C'est honteux, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Bécharde: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) invoque le Règlement.

M. Bécharde: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour faire une suggestion à la Chambre. Étant donné l'heure avancée, et le nombre de personnes qui désirent prendre la parole, ne pourrions-nous pas du consentement unanime décider que ceux qui parleront à compter de ce moment se limitent à dix minutes pour permettre à tous ceux qui veulent prendre la parole de le faire.

Des voix: Non.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la proposition du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde), qui veut que les discours soient limités à dix minutes. On ne peut le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, les discours de certains députés prendront plus de 10 ou 15 minutes et, selon moi, nous devrions continuer comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

M. l'Orateur adjoint: Tant qu'ils ne dépassent pas 20 minutes, je n'ai aucune objection.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, comme il est minuit bien sonné, je n'abuserai pas du temps de la Chambre pendant ce débat d'urgence en répétant, peut-être en des termes différents, ce que mes collègues ont déjà dit à propos du grave problème de la grève des débardeurs à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec. J'aimerais plutôt signaler certains moyens périmés et démodés que le gouvernement semble avoir adoptés pour régler des conflits ouvriers comme celui dont nous discutons actuellement.

Je dois d'abord féliciter le député de Joliette (M. La Salle) et le député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir proposé la tenue de ce débat d'urgence à la Chambre. Compte tenu des antécédents du gouvernement libéral, je doute que nous soyions en train de discuter de cette grève—et je suis certain qu'on n'en aurait pas discuté, du moins pas avant que les producteurs n'aient perdu des

[M. Clark (Rocky Mountain).]

milliers de têtes de bétail et de volailles à cause de l'arrêt des livraisons de grain—si ce n'était l'initiative de ces deux députés. C'est justement ce que je veux prouver, que le gouvernement libéral, qu'il s'agisse de la grève actuelle ou de n'importe quelle autre, qu'elle soit légale comme celle qui fait l'objet du débat de ce soir, ou illégale comme c'est arrivé trop souvent par le passé, n'intervient qu'après coup, après que le tort a été causé, après la perte de millions de dollars, après le gaspillage de milliers, voire de millions de jours-hommes de productivité.

● (0020)

A tout coup, le gouvernement se contente d'attendre béatement alors que grèves et arrêts de travail causent des torts irréparables à l'économie, à un moment où l'économie n'a sûrement que faire de nouveaux problèmes intérieurs—les tensions internationales fournissent assez de sujets d'inquiétude. A mon avis, il est clair que la cause principale de l'inflation dans notre pays est le nombre sans cesse croissant des arrêts de travail et des grèves, légales ou non. Si le pays doit survivre au système qu'il a mis en place, il faut agir sans tarder.

D'après moi, il faudrait adopter de toute urgence, une mesure fédérale obligeant les groupes syndicaux d'un secteur donné de la Fonction publique à négocier en bloc avec le Conseil du Trésor une convention d'une durée d'au moins trois ans. Ainsi le contribuable serait assuré que chaque service essentiel serait à l'abri des grèves à moins d'un arrêt de travail, pendant trois ans ou à peu près. La meilleure preuve qu'une telle loi est nécessaire, c'est la grève des débardeurs qui a lieu au Québec aujourd'hui, alors que tout dernièrement, le Parlement a dû forcer les débardeurs de la Colombie-Britannique à reprendre le travail. Les chemins de fer, les postes, les services aériens et d'autres services seront peut-être perturbés à cause de la fragmentation des négociations syndicales.

Il est ironique qu'au moment où j'ai proposé à la Chambre la négociation en bloc, comme je l'ai fait à plusieurs reprises le mois passé, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) se soit moqué de l'idée et le ministre du Travail (M. Munro) n'ait rien eu à ajouter, sauf qu'il n'était pas en mesure de discuter de questions ouvrières à ce moment-là. Bien sûr, comme le ministre était alors préoccupé par ses problèmes de dragage, il faut donc l'excuser de ne pas vouloir se mêler des questions ouvrières.

Toutefois, certains indices sont encourageants, car, en réponse à une question semblable à propos de négociations sectorielles, question que je lui ai posée aujourd'hui, il a répondu que bien qu'il ne puisse me donner l'assurance qu'on songeait à présenter une mesure législative pour le moment, parce que selon lui, ce n'est pas le meilleur moyen d'atteindre le but visé, il pouvait signaler que le ministère s'était livré à certains travaux pour voir comment la négociation sectorielle pouvait être encouragée; des pourparlers avaient été tenus à ce sujet avec le patronat et le salariat et ce dernier l'avait beaucoup encouragé. Cette réponse en soi me reconforte, car elle montre que le gouvernement tient parfois compte des idées de l'opposition. Si nous insistons un peu plus, certaines finiront peut-être par être adoptées.